

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES OUVRIERS ÉTRANGERS

Parmi les questions ouvrières en suspens, au Parlement, il en est une dont la solution devient de jour en jour plus indispensable : c'est celle des ouvriers étrangers.

Soit par mesure d'économie, soit pour utiliser certaines spécialités professionnelles, des industriels et des entrepreneurs font constamment appel aux ouvriers étrangers, et il en résulte non seulement une diminution de salaire, mais quelquefois un chômage total pour nos ouvriers nationaux.

Le nombre des étrangers, d'après le recensement de 1896, dépasse un million ; et dans ce chiffre il y aurait environ 109.000 chefs d'établissement et 432.000 employés et ouvriers.

Les ouvriers étrangers sont presque toujours moins payés que les ouvriers français.

Ils acceptent les conditions qui leur sont imposées parce qu'il faut vivre et aussi parce que souvent ils peuvent mieux résister à un régime qu'il est difficile aux travailleurs français d'endurer. Un chinois peut vivre avec quelques sous de riz et effectuer la même besogne qu'un français. Ce dernier, pour fournir ce travail a besoin d'une autre nourriture. Il nous paraît inutile d'insister sur ce point ; il est indiscutable.

Les nationalistes ont saisi cette occasion de protester, mais ils l'ont fait avec la partialité qui ne les abandonne jamais. Il y a deux moyens de remédier au mal : ou bien frapper les ouvriers étrangers d'un impôt qui leur fera quitter la France, ou bien exiger que la main d'œuvre ne soit pas taxée différemment suivant qu'il s'agit d'un français ou d'un étranger. Ce dernier moyen est de beaucoup le plus juste et le plus efficace ; c'est le premier que MM. les nationalistes ont choisi.

Leurs représentants à la Chambre ont demandé que les employés et ouvriers étrangers soient frappés d'une taxe mensuelle de 5 francs. C'est le sens de la proposition Jules Brice-Millevoye-Klotz. D'autres ont réclamé que le patron fût contraint de payer cette taxe. Nous ne voyons pas en quoi cela profiterait aux ouvriers français.

Malgré la taxe, l'employeur aurait encore intérêt à embaucher des étrangers. D'ailleurs, chaque fois que cette proposition a été faite, le ministre des affaires étrangères, aussi bien M. Hanotaux que M. Delcassé se sont très justement opposés à son adoption en invoquant qu'une mesure semblable prise par nos voisins porterait le plus grave préjudice aux travailleurs français embauchés à l'étranger.

L'autre remède consiste à mettre les patrons dans l'obligation de payer aux ouvriers étrangers les salaires payés aux ouvriers français. La proposition est de M. Coutant. Elle a été examinée par la Commission du travail, qui l'a acceptée en partie et a chargé M. Haussmann du rapport.

Ce rapport a été déposé sur le bureau de la Chambre à la fin du mois de juin dernier. Il viendra en discussion à la rentrée. Il convient d'en signaler les conclusions.

Après avoir analysé les propositions sou-

mises à la commission, M. Haussmann, reprenant les conclusions de M. Coutant déclare :

« Les deux idées qui doivent être retenues, c'est, d'une part, la limitation dans une certaine mesure du nombre des ouvriers étrangers, et d'autre part l'obligation de traiter les ouvriers étrangers au point de vue des salaires, exactement comme l'ouvrier français.

La première remarque à faire est qu'en appliquant ces deux principes, on n'atteint en aucune façon les employés étrangers si nombreux dans certaines villes, ni toute une catégorie d'étrangers également fort nombreux, les domestiques, sur ce point, nous ne voyons pas d'autres moyen que celui adopté par la loi de 1893, en le précisant davantage. »

M. Haussmann propose d'appliquer intégralement la proposition du député socialiste à tous les travaux publics dépendant de l'État, des départements et des communes.

« Les entrepreneurs, les adjudicataires, les fournisseurs de l'État, des départements et des communes, ainsi que les concessionnaires, leurs traitants et sous-traitants devront stipuler dans leurs marchés qu'ils s'obligent à payer les ouvriers étrangers employés par eux concurremment avec les ouvriers français d'après le tarif de la série en usage dans la localité, et à défaut de série à les traiter sur le même pied, c'est-à-dire que dans chaque spécialité les salaires devront être les mêmes. »

C'est la généralisation de la règle établie pour les travaux de l'Exposition Universelle de 1900.

La Chambre ne devra pas s'en tenir à ce point particulier et elle aura à résoudre la question dans toute son ampleur si elle veut donner satisfaction au monde du travail.

A. Z.

Au Transvaal

La proclamation du général Delarey

Les journaux anglais publient le texte de la contre-proclamation lancée le 16 août 1901 par le général Delarey, en réponse à la proclamation de lord Kitchener.

Dans ce document, Delarey met les Burghers en garde contre les assertions de la proclamation anglaise, qui sont en contradiction flagrante avec les faits. Il accuse les Anglais d'avoir constamment violé les conventions et il déclare que, dans ces conditions, la soumission est impossible.

« C'est pourquoi, dit-il en terminant, nous nous conformerons à la résolution adoptée le 20 juin 1901 à Waterval, district de Standerton, pour les gouvernements de la République sud-africaine et de l'État libre d'Orange en poursuivant la lutte à outrance. »

INFORMATIONS

M. Loubet en Russie

Suivant l'*Echo de Paris*, M. Loubet, invité par le Tsar à se rendre en Russie, aurait donné à entendre qu'il rendrait visite à l'empereur au mois d'avril prochain. Il serait accompagné de MM. Waldeck-Rousseau, Delcassé et du général Brugère.

Un Buste de Nicolas II

Le Président de la République, désirant faire une surprise à l'empereur Nicolas II, avait demandé au maître sculpteur Denis Puech, auteur de son propre buste officiel, qui est actuellement au Louvre, le buste de l'empereur de Russie.

Cette œuvre, exécutée en quelques jours par l'artiste, à l'aide seulement de portraits divers et de photographies, fut terminée à temps pour être exposée le soir du gala de Compiègne dans la galerie précédant la salle du banquet. C'est là que l'empereur et l'impératrice de Russie l'aperçurent, ainsi que les personnes qui les accompagnaient.

Tout le monde fut frappé de la ressemblance et de la vie de cette œuvre, et les souverains ne cachèrent point le plaisir très vif que leur causait ce présent. Le Tsar est représenté en grand uniforme et portant tous ses ordres ; de l'épaulette gauche tombe une large draperie qui encadre majestueusement à la Louis XIV le bas du buste. Le socle est décoré de l'aigle impérial russe.

Ce buste ne fut exposé que quelques heures et c'est le désir même, manifesté par les souverains, de le revoir bientôt en Russie, qui a empêché qu'on le laissât plus longtemps au milieu des autres cadeaux du Président et du gouvernement dans la galerie où il se trouvait à Compiègne.

Les congrégations

À l'heure actuelle, le gouvernement a reçu trente-neuf demandes d'autorisation, émanant des congrégations d'hommes et trois cent quarante et une émanant des congrégations de femmes. Les 39 congrégations d'hommes ont 1,257 établissements et les 341 congrégations de femmes 2,170 établissements, au total 380 demandes d'autorisation pour 3,427 établissements.

C'est exactement le 3 octobre prochain qu'expire le délai imparti aux congrégations religieuses pour se soumettre à la loi sur les contrats d'association.

Le différend franco-turc

Le gouvernement français a informé la Porte qu'il a pris acte de l'arrangement Tubini, auquel il ne fait aucune objection.

La réponse de la France au sujet de l'affaire Lorrando sera remise à aujourd'hui. Elle rejette la proposition de la Porte, et demande le règlement sur la base d'un intérêt de 9 0/0 taux légal en Turquie, lequel produirait 350,000 livres. On croit que la Porte cédera.

On prévoit que la France demandera ensuite le règlement de plusieurs questions d'ordre politique pendantes depuis longtemps, avant de renouer les relations diplomatiques.

Le retour du général Voyron

Le général Voyron, commandant le corps expéditionnaire de Chine est rentré en France.

Il a débarqué jeudi 26 septembre à Marseille, où l'a reçu M. de Lanessan, ministre de la marine, le préfet des Bouches-du-Rhône, le général Metzinger, les amiraux de Beaumont et Rouvier et un grand nombre de notabilités civiles et militaires.

Le colonel Sylvestre a souhaité la bienvenue au général Voyron, au nom du président de la République ; M. Fay, au nom du conseil municipal de Marseille, et M. de Lanessan au nom du gouvernement.

Un dîner a eu lieu à la Préfecture auquel assistaient un grand nombre d'autorités civiles et militaires.

En Indo-Chine

Insurrection dans le Laos

L'*Océanien*, courrier d'Indo-Chine, nous apporte les nouvelles suivantes : « Bien que retirés sur les plateaux, les Khas Bolovens n'ont pas encore désarmé et se préparent à un retour offensif. Les détachements de milice du colonel Tournier se contentent, vu l'inondation, de bloquer pour le moment les insurgés dans leurs montagnes. Malgré cela, le garde principal Henry vient d'être tué presque à bout portant par un ennemi invisible, au passage d'une forêt. Quelques miliciens ont été tués ou blessés.

» M. Doumer se proposait de partir de Pnom-Penh, le 9 septembre à bord du *Bassac*, des Messageries Fluviales, pour monter dans la région de Pak-Sé et de poursuivre jusqu'à Saravane. La région est très troublée, à tel point qu'un bateau des Messageries Fluviales, transportant 60,000 dollars, a été attaqué dans le voisinage de Khémarat par une bande de pirates bien armés, au village de Yomhong, mais comme le bateau était armé, il a pu disperser les pirogues des pirates.

Le départ de la classe 1900

Contrairement à ce qui a été annoncé, rien n'a été changé en ce qui concerne le départ de la classe 1900. La mise en route des conscrits de la classe 1900 et des ajournés des classes 1898 et 1899 aura lieu les 14, 15 et 16 novembre, en trois séries comprenant les dispensés et les jeunes soldats appartenant aux subdivisions paires et impaires.

Les instituteurs et la Tuberculose

Frappée des terribles conséquences de cette situation, la société de secours mutuels des instituteurs du Pas-de-Calais a émis, dans sa dernière réunion, sur la proposition de M. Leune, le vœu suivant :

1° Que les sociétés de secours mutuels des instituteurs et des institutrices de France s'unissent pour créer et entretenir des sanatoria, à l'usage de ceux de leurs membres atteints de tuberculose ;

2° Qu'il soit fait appel à ce sujet au concours de l'État, des départements, des communes et de toutes les personnes amies de l'enseignement ;

3° Qu'une assemblée générale, formée des délégués de toutes les sociétés de secours mutuels des instituteurs et des institutrices de France se réunisse à Paris, en septembre prochain, en vue d'établir l'entente entre toutes les sociétés et de rechercher les voies et moyens propres à assurer la réalisation de l'œuvre de solidarité dont il s'agit.

Cet appel a été entendu, et les délégués de toutes les sociétés de secours mutuels d'instituteurs et d'institutrices se sont réunis à la Sorbonne dans l'amphithéâtre Michelet, pour étudier les moyens à employer pour créer des sanatoria d'instituteurs tuberculeux.

Ils ont décidé la création d'un sanatorium de cent lits.

La traversée de la Méditerranée

Les préparatifs pour l'expérience que M. de la Vaulx a projetée de traverser la Méditerranée en ballon, continuent à être poursuivis activement sur la plage des Sablettes. Le matériel complet du ballon, et le ballon lui-même sont arrivés sous la conduite de M. Mallet, leur constructeur, et on a procédé aux essais de gonflements.

On attend les piles inventées par le colonel Renard, directeur de l'établissement central militaire de Meudon, et qui sont spécialement établies sous ses ordres.

CHRONIQUE LOCALE

CORRESPONDANCE

Nous recevons de notre ami, M. Planacassagne, avec prière d'insérer, la lettre suivante :

Cahors, le 27 septembre 1901.

Monsieur le Directeur,

Un journal réactionnaire de Cahors, dont on me communique, à l'instant, quelques numéros, a bien voulu s'occuper, à ma très grande surprise, de ma modeste personnalité, dans les termes les plus courtois, j'ai hâte de le dire.

En d'autres circonstances, je n'aurais attaché aucune importance à ces articles, n'y voyant qu'un essai de badinage d'un homme d'esprit. Mais comme j'y retrouve, à tout le moins, l'écho de quelques commentaires et bruits désobligeants, dont je ne veux pas rechercher l'origine, il me paraît nécessaire, pour couper court à tout commémage, à tout racontage, de faire la déclaration suivante :

Mes amis n'essaient, en aucune façon, de m'imposer une candidature... Nous sommes, en tous points, d'accord, comme nous l'avons été, en 1893, lorsque, pour des raisons de santé, j'ai dû décliner la candidature qui m'avait été offerte, au nom du Comité radical, par mon ami, le regretté M. Talou, sénateur.

A l'heure actuelle, je n'ai aucune raison pour ne pas affirmer publiquement (ainsi d'ailleurs que je l'ai déjà dit à M. Costes, sénateur et à M. Delpech, Président de la Chambre de Commerce) que dans le cas où, après examen de la situation, les hommes politiques de l'arrondissement de Cahors, qui se réclament de l'opinion radicale, les représentants au Parlement, au Conseil Général, au Conseil d'Arrondissement, maires, conseillers municipaux élus comme radicaux, estimeraient qu'il y a lieu, en 1902 de déployer le drapeau radical abritant dans ses plis le programme élaboré, à Paris, dans le Congrès tenu les 21, 22 et 23 juin dernier, sous les auspices de MM. Léon Bourgeois, Henri Brisson, René Goblet, et où fut si chaleureusement et si justement acclamé le Ministère de défense et d'action républicaine :

Si, d'autre part, ces hommes politiques et ces élus radicaux de l'arrondissement de Cahors formant un tout homogène et un Comité radical, m'offrent la candidature, quoique, je me plaise à le répéter, je n'ai aucune ambition, aucune convoitise, soldat discipliné je ferai mon devoir, trop heureux et flatté de conduire mon parti, tout mon parti à la bataille.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Camille PLANACASSAGNE.

Au 7^e de ligne

MM. de Gentil de Rosier et Falguérettes, élèves de l'école de St-Cyr, sont nommés sous-lieutenants au 7^e de ligne.

Mutation

M. Augerd, capitaine breveté au 7^e régiment d'infanterie, stagiaire à l'état-major de la 55^e brigade d'infanterie, a été mis en activité hors cadre pour être affecté au service d'état-major, et désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance, auprès du général commandant la 55^e brigade et les subdivisions de région d'Annecy et de Vienne.

Nomination

Notre compatriote, M. Victor Serres, ancien élève du lycée Gambetta, vient d'être nommé chimiste à la poudrière de Toulouse. Nos bien sincères félicitations.

Jeux-Floraux de l'« Escolo gasconno »

C'est avec plaisir que nous relevons sur le palmarès du concours organisé par l'« Escolo gasconno », de Nérac, le nom de M. Gervais Nicolaï, qui a obtenu : 1^o un diplôme de poésie (langue d'oc), sujet imposé : « Henri IV félicitant l'Escolo gasconno et la remerciant d'être venue sonner le réveil de l'âme terrienne » ; 2^o un autre diplôme sujet libre, section de poésie française.

Ecole de médecine navale

Notre compatriote, M. Maurice Jobin, ancien élève du Lycée Gambetta, vient d'être reçu à l'école de médecine navale. Félicitations.

La rentrée des écoles primaires

Nous rappelons aux pères de famille que la rentrée, dans les écoles primaires publiques de tous ordres, est fixée au lundi 30 septembre à 8 heures du matin.

Le Directeur de l'Ecole de la rue du Lycée nous prie d'informer les familles, qu'il se tiendra à leur disposition à partir de dimanche 29 septembre, à 9 heures du matin, pour recevoir les inscriptions soit au

cours complémentaire, soit à l'école primaire soit à la classe enfantine.

Nous donnons, à titre de renseignement, les résultats obtenus par cette école du 1^{er} juillet 1900 au 30 septembre 1901.

1^o Certificat d'études primaires supérieures
Macabiau Pierre, Pasquier Emile, Viers Edouard.

2^o Ecole normale d'instituteurs

Viers Edouard, Bédoué Charles, Barry Adrien, Monville Adrien.

Liste supplémentaire

Lafourcade Alfred, Murat Camille.

3^o Postes et télégraphes

Ilbert Léon, Grat Eugène, Bacnaud Joachim.

4^o Brevet élémentaire

Viers Edouard, Pasquier Emile, Lafourcade Albert, Macabiau Pierre, Monville Adrien, Bédoué Charles, Barry Adrien, Murat Camille.

5^o Bourses des lycées et collèges

Lagarde Marceau, Barreau Elie, Roussel Alfred, Cressensac Cyprien.

6^o Bourses des écoles nationales professionnelles

Peyrot Alexandre.

7^o Certificat d'études primaires élémentaires : 23.

Total : 48.

Enseignement

M. Ségala, professeur à l'école primaire supérieure de Montcuq, est nommé professeur à l'école primaire supérieure de Pau.

M. Guillaume, pourvu du C. A. au professorat des écoles normales, est nommé professeur à l'école primaire supérieure de Montcuq.

Contributions indirectes

M. Valgouyres, commis des contributions indirectes à Dreux, est nommé commis dans les bureaux de la direction de Cahors, en remplacement de M. Ortao, qui reçoit une autre destination

— M. Alberti, commis des contributions indirectes à Cahors, est élevé sur place au grade de commis principal.

— M. Ricaud, commis à Cahors, est élevé sur place à la 1^{re} classe.

Bal de la Jeunesse

C'est ce soir que la jeunesse cadurcienne donne le bal annuel qui, tous les ans, obtient un si légitime succès.

Déjà, le théâtre décoré avec goût présente un aspect des plus coquets.

Les dévoués organisateurs ont bien fait les choses ; nul doute que ce soir ils seront récompensés par l'empressement que mettront les jeunes filles à se rendre au bal.

Fédération socialiste du Lot

Congrès de 1901

Le Conseil fédéral, réuni le mercredi 19 septembre courant, à l'effet d'organiser le prochain congrès, a décidé de consulter les groupes et membres isolés appartenant à la fédération, au sujet de savoir si, pour cette année encore, il ne serait pas préférable que ce congrès se tint à Cahors.

Le Conseil fédéral estime qu'il serait plus facile d'étudier à Cahors qu'à Figeac la création d'un organe fédéral.

Les groupes et membres isolés de la fédération sont donc priés d'envoyer leur avis, dans le plus bref délai, au secrétariat général, 17, rue Feydel, à Cahors.

Le Secrétaire général,

Léon MARMIESSE.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 29 SEPTEMBRE 1901

Allégo militaire	Cosetti.
L'Angelus (ouverture)	Kelsen.
La vie en rose (valse)	Salien.
Tancrède (fantaisie)	Rossini.
Jeune et belle (polka)	Kessels.

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2, Allées Fénélon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 au 28 septembre 1901

Mariages

Giraud, Alexandre-Emile, caissier à la banque de France, et Cagnac, Anne-Marie-Jeanne-Antoinette, s. p.

Arrondissement de Cahors

DURAVEL. — Procès-verbal manqué. — Samedi dernier, 21 courant, a été jugé devant le Tribunal de simple police de Puy-l'Evêque, un procès-verbal dressé par la gendarmerie de Puy-l'Evêque sur l'ordre du maire de Duravel, contre M. P... propriétaire de cette commune.

Voici les faits : ils méritent d'être connus. Le 7 juin dernier, P... dans une rue de Duravel, devant sa porte, avait allumé du feu pour faire la lessive, quand le maire, ancien gendarme, se souvenant de son premier métier, interpella P... et lui intima « subéquemment et conchéquemment d'avoir à soustraire de la rue un feu par trop flambant et gênant pour les airs que ça faisait devenir trop chauds à respirer. »

P... promit qu'à 6 heures tout serait enlevé !

Mais il n'obtempéra pas immédiatement, avec raison, à l'ordre du maire, qui rendu furieux, fit appeler les gendarmes de Puy-l'Evêque et leur donna ordre « de se transporter sur le lieu propre du délit palpable et réel, et d'appliquer un procès-verbal en forme sévère. »

Môôssieurrr le maire fut obéi. P... fut traduit devant le tribunal de simple police.

Ici les choses changent : le décor n'est plus le même.

Il y a bien toujours le délinquant, le maire, les gendarmes, mais il y a un juge qui ne se fait pas l'instrument docile d'un ex-gendarme.

P... c'est vrai, a fait du feu dans la rue, mais rien ne l'en empêchait. Il n'existe aucun arrêté municipal à ce sujet : Depuis 20 ans P... avait toujours allumé du feu dans la rue, nul ne lui avait rien dit.

Dès lors dit le juge, il faut rechercher pourquoi le maire a fait dresser contravention contre P..., et sans aller chercher bien loin les documents, il est prouvé que ce procès-verbal n'a été dressé contre P... que par « vengeance et jalousie » du maire, ex-gendarme.

En conséquence le juge de paix acquitta P... et probablement condamna le maire aux dépens.

Eh bien, citoyens de Duravel, voulez-vous savoir le fin mot de cette histoire qui est loin d'être à l'honneur de votre maire ?

Savez-vous pourquoi contravention a été dressée contre P... qui, jusqu'en octobre 1900, avait été l'ami intime, le familier du maire ?

Républicains, mes amis, c'est parce que à cette date, P... a retiré sa fille de chez les sœurs et l'a confiée aux très dignes institutrices de Duravel.

Voilà le motif de ces petites tracasseries qu'emploie contre ses administrés l'ex-gendarme qui fait fonction de maire.

Voilà pourquoi tous les citoyens qui n'ont pas l'échine assez souple pour s'incliner devant loi, sont taquinés, bêtement, dans leur travail, dans leur famille.

Sur certains fait nous n'insisterons pas : tout Duravel comprend ce que nous voulons dire quand nous disons que P... est taquiné, même dans sa famille parce qu'il a retiré sa fille du couvent, chose qui déplaît si fort au maire, aux siens, et autres personnages touchant de près ou de loin aux tricornes.

Mais aujourd'hui, tout ce monde se taira et se terrera.

Le juge de paix de Puy-l'Evêque leur a imposé silence par un jugement qui est la preuve éclatante de l'honnêteté de M. P... et du peu d'importance du municipal de Duravel, infatué de sa personne tout comme un gendarme à pied,

Darme à pied

Darme à pied,

comme dit le refrain de la vieille chanson, qu'on ferait bien de pousser devant le maire, de temps à autre, pour le rappeler à la réalité.

PUY-L'EVÊQUE. — Société des vétérans des armées de terre et de mer.

La remise officielle du drapeau à la 897^e section des vétérans, aura lieu à Puy-l'Evêque le dimanche 13 Octobre prochain.

Un banquet clôturera cette fête patriotique avec le concours de la Société chorale de Puy-l'Evêque.

On fera connaître ultérieurement le programme de la fête.

Pour l'expédition, M. Hervé, l'éminent inventeur des appareils de déviation, est arrivé accompagné d'un ingénieur et d'un mécanicien monteur.

On a commencé le gonflement du ballon le Méditerranéen. M. de la Vaulx travaille au milieu de son chantier avec son compagnon de voyage M. Castillon de Saint-Victor. Il est plein de confiance dans la réussite de son expédition.

Si le temps le permet, l'ascension s'effectuera vers le 30 septembre, ou, au plus tard vers les premiers jours d'octobre.

La séquestrée de Poitiers

Les journaux annoncent que la chambre des mises en accusation a rendu un arrêt renvoyant M. Marcel Monnier devant le tribunal correctionnel.

L'Electrocution aux Etats-Unis

C'est le 6 août 1890 que, pour la première fois, a été appliquée aux Etats-Unis la mort par l'électricité, que va subir incessamment le meurtrier Czolgosz. Un an et demi auparavant, le 1^{er} janvier 1889, le supplice de la mort avait été aboli dans l'Etat de New-York à suite de la législation locale et remplacé par l'électrocution. La société médicale s'occupait aussitôt de rechercher le mode, suivant lequel elle devait être pratiquée. Elison fut invité à exprimer son sentiment. Il décréta que l'effet d'un courant alternatif, même très faible, sur un homme serait foudroyant.

On avait un condamné, Kemmler, qui avait tué sa maîtresse dans un accès de jalousie. Il attendait en prison son exécution depuis quatorze mois. La consultation d'Edison termina toutes les hésitations et les scrupules. Kemmler se prêta avec une infinie complaisance à cet essai. La vue du terrible fauteuil ne le fit même pas sourcilier ; il enleva sa veste et son gilet, s'assit tranquillement et donna quelques indications utiles sur la manière de placer le casque dont il devait être coiffé et de fixer les liens qui devaient l'assujettir à l'instrument du supplice.

Les préparatifs finis, l'attorney ordonna d'établir le courant. Le corps du condamné sursauta violemment, les membres se contractèrent et la secousse produisit une contraction effroyable du visage. Kemmler poussa un profond soupir, puis le corps se raidit.

A ce moment, après examen, trois médecins déclarèrent que la mort était survenue ; mais un quatrième observa qu'un souffle semblait sortir de la bouche. En effet, brusquement, la poitrine de Kemmler se souleva convulsivement, et l'on vit de nouveau des contorsions horribles du corps et des mouvements saccadés de la mâchoire. Le condamné n'était pas mort ! Il fallut encore établir le courant électrique interrompu.

Cette fois, une odeur nauséabonde de chair et de cheveux roussis et répandit dans la salle. C'était le corps de Kemmler qui brûlait.

Il y eut aux Etats Unis et en Europe, des cris indignés, au récit de cette exécution.

Les médecins eurent beau répéter que, dès le premier choc, la victime avait dû perdre toute conscience. On le crut difficilement. Ce mode de supplice demeura cependant en vigueur. On perfectionna l'appareil. On appliqua les électrodes au front et aux mollets avec des durées de vingt à quatre-vingt-dix secondes. Cependant, beaucoup de savants croient que tout électrocuté peut être rappelé à la vie, et que ce mode d'exécution est très mauvais.

Somnambule à Pédales

L'Auto-Vélo raconte le fait suivant :

Un fait curieux, et pour le moins inédit s'est produit l'autre jour à Camberwel, près de Londres. Une jeune fille demanda à sa mère, avant de se coucher, de la réveiller le lendemain matin à six heures. Quand celle-ci entra le lendemain dans la chambre de sa fille, elle était vide. Elle supposa qu'elle s'était réveillée d'elle-même. Mais quelle ne fut pas sa stupéfaction quand, après avoir trouvé un peu plus tard sa fille endormie dans son lit, elle apprit qu'on l'avait vue pédaler, vers six heures, à une distance d'environ huit milles. La jeune fille elle-même n'a aucune souvenance de ce qui s'est passé.

VILLACABRAS

La meilleure des Eaux Purgatives Naturelles

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Conseil d'arrondissement. — Le conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Figeac s'est réuni mercredi 25 septembre, à la sous-préfecture, dans la salle ordinaire de ses séances.

Etaient présents : MM. Pradelle président ; Bex, Vayssières, Doucet, Conort et Dournes.

Se sont fait excuser : MM. Bruel, Fayet et Mage.

M. Julien Sauve, sous-préfet, assiste à la séance.

M. le sous-préfet dépose sur le bureau le mandement général pour les contributions directes et les états de sous-répartement pour l'arrondissement.

Le conseil prend connaissance du rapport du conseil général, rapport présentant les éléments de la répartition de la contribution personnelle mobilière.

Après examen des deux systèmes de répartition en présence, l'assemblée, à l'unanimité, adopte le second projet voté par le conseil général et qui consiste à répartir le contingent entre les communes de l'arrondissement d'après le nombre des contribuables passibles de la taxe personnelle et d'après la valeur locative des habitations.

Une adresse. — Les membres du conseil d'arrondissement de Figeac, réunis hors séance, ont voté à l'unanimité l'adresse suivante :

« Le conseil d'arrondissement de Figeac adresse ses respectueux hommages à M. le président de la République, qui, par sa correction simple et digne, a si bien représenté la France et félicité chaleureusement le gouvernement de l'énergie qu'il a su montrer contre les ennemis de nos institutions républicaines. »

Les conseillers d'arrondissement ont assisté, le même jour, à un banquet servi dans les salons de l'hôtel Lajoie, buffet de la gare. MM. Vival, député et Julien-Sauve, sous-préfet, avaient été invités à cette réunion.

CEINT-D'EAU. — Accident grave. — Avant-hier jeudi, l'honorable famille Riques, garde-barrière à la maisonnette de Ceint-d'Eau, a été fortement étonnée par un terrible accident arrivé à leur jeune fils Henri, âgé de 4 ans. Cet enfant, en folâtrant, est tombé sur une faucille dont la pointe est entrée dans la bouche après avoir perforé la gorge. Il a été immédiatement transporté à Figeac, où M. le docteur Houradou lui a prodigué les soins que nécessitait son état.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Incendie causé par la foudre. — Pendant le dernier orage qui a éclaté sur notre contrée, la foudre est tombée sur une grange appartenant au nommé Ju-

les Galatrin, propriétaire à Milhac, et l'a incendiée, ainsi que tout ce qu'elle renfermait.

Les pertes, évaluées à la somme de 1.300 fr., sont couvertes par une assurance.

— *Conférence.* — Demain dimanche, à huit heures du soir, dans la salle protestante d'évangélisation, située avenue Gambetta, à Gourdon, une conférence sera donnée par le pasteur André Duran.

Sujet : « La Réforme et les Réformateurs. »

PAYRIGNAC. — Coups et blessures. — Ces jours-ci, les nommés Antoine Chavagné, âgé de 50 ans, chaudronnier, et Jean Truquet, âgé de 44 ans, cultivateur, tous les deux domiciliés à Cournazac, commune de Payrignac, s'étant pris de querelle pour un motif futile, se sont portés des coups et fait des blessures d'une certaine gravité. Il paraît même que, sans l'intervention des voisins, l'un des deux combattants serait resté sur le carreau.

Procès-verbal a été dressé par le gendarme de Gourdon contre ces trop batailleurs cultivateurs.

BULLETIN FINANCIER

Bien que la crise qui frappe les valeurs du cuivre se continue sans qu'il soit facile d'en définir les véritables causes, l'ouverture se fait aujourd'hui dans des conditions relativement bonnes et des transactions assez actives s'opèrent qui trouvent leurs contre-parties sans difficulté.

Nos rentes sont très fermes ; le 3 0/0 vaut 101.10 ; l'Amortissable fait 110.25, le 3 1/2 est à 101.90.

Les établissements de Crédit conservent les cours acquis.

La Banque de Paris et des Pays-Bas se négocie à 1030 ; le Comptoir National d'Escompte vaut 572 ; le Crédit Lyonnais passe à 933 ; le Crédit Foncier fait 675 ; la Société Générale est toujours recherchée, on la traite à 615. Quelques transactions sur nos Chemins français. Le Lyon s'inscrit à 1658 ; l'Orléans à 1660.

Le Suez se tient à 3690. Sauf l'Extérieure qui baisse de 0 fr. 60 c. à 70.15 les rentes étrangères sont sans variations bien sensibles. L'Italien cote 99.25 ; le Portugais 26.10, le Russe 3 0/0 1891 fait 85, le Turc D 24.10, la Banque Ottomane 521. La Rente Serbe unifiée 4 0/0 est à 66.30.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.
- M^{me} V^e VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.

— M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1893	1833	0 51 à 0 92
Vaches.	736	736	0 48 à 0 90
Taureaux.	202	202	0 48 à 0 72
Veaux.	1376	1223	0 66 à 1 08
Moutons.	13767	12700	0 68 à 1 01
Porcs.	5729	5729	0 66 à 0 92

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	192	164	65 à 77
Vaches.	60	46	45 à 67
Moutons.	708	526	75 à 87
Porcs.	1197	1160	54 à 60

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Tempé
	maxima	minima		
27 Vend.	+ 22	+ 12	770.5	Beau Couvert
28 Sam.	+ 21	+ 13	769	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D^r HERBEAU.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la compagnie d'Orléans d'accord avec la compagnie des chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'homologation ministérielle une proposition ayant pour objet la délivrance des billets d'aller et retour à prix réduits au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare, ou halte du réseau du Midi et inversement.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicable de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé de stations de ces réseaux.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nérès-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1901, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 30 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de la Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-POINT-SI-MICHEL			PARIS-AUSTERLITZ		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
	classe	classe	classe	classe	classe	classe	classe	classe	classe
La Bourboule	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Le Mont-Dore	50 85	34 30	22 35	50 60	34 15	22 25	50 40	34 20	22 20
Royat	51 40	34 70	22 60	51 05	34 35	22 50	50 95	34 40	22 40
Chamblet-Nérès	56 43	38 40	24 85	56 33	38 05	24 80	56 20	37 80	24 65
Evaux-les-Bains	37 95	25 65	16 70	37 83	25 35	16 55	37 65	25 40	16 85
	40 10	27 05	17 65	3 85	26 90	17 55	39 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nérès dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

FACILE À AVOIR SOUS LA MAIN.

CHAQUE famille devrait avoir chez elle un flacon de

Tisane Américaine des Shakers

d'un si grand secours en cas de maladie. Les douleurs de l'indigestion, des rhumatismes, la mortelle constipation, les faiblesses peuvent venir à tout moment. Soyez prêt. Dans 523,000 FAMILLES FRANÇAISES vous trouverez la Tisane, comme vous trouverez la nourriture et la boisson. Les services qu'elle rend sont contenus dans l'histoire des quinze dernières années.

FAITE AVEC LES EXCELLENTS EXTRAITS DES PLANTES ET HERBES DES CHAMPS ET DES FORÊTS.

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XIV

— Oui, certes, mon enfant, dit Mme de Mirmont évoquant dans son souvenir la triste apparence de la chétive enfant qu'elle avait vue rentrer au foyer paternel. Cherchez-vous un compliment, Geneviève ? Il est tout prêt à sortir de mes lèvres, et, de plus, il aura le mérite d'être une vérité absolue.

— Un compliment ?... Non, madame, la vérité simplement.

— Eh bien ! lorsque je vous vis pour la première fois, vous étiez une assez laide créature... et vous voici aujourd'hui une belle jeune fille. Etes-vous contente ?...

— Oui, madame, enchantée !... car de cette façon, pensait-elle, Pierre Déroutille n'était pas coupable d'un oubli dédaigneux. Non, il ne l'avait pas reconnue... Cette certitude atténua la peine de Geneviève.

La bizarrerie de cette réponse de la part d'une personne aussi simple, aussi dénuée de coquetterie que Geneviève, étonna Mme de Mirmont. « Enchantée » avait-elle dit sans

l'ombre d'une satisfaction d'amour-propre, comme s'il se fût agi de tout autre que d'elle-même.

— La singulière enfant, pensa Mme de Mirmont, qui resta assez intriguée.

Un enchantement aussi peu en rapport avec le caractère de Geneviève, devait avoir une signification dont elle serait bien aise de connaître la cause.

A partir de ce jour-là, Geneviève renonça à la promenade de la cascade. Elle sortait peu du jardin qui entourait la maison. Il était assez vaste pour que Juliette pût y prendre ses ébats.

— Je ne veux point m'exposer à le rencontrer, se disait Geneviève ; il est préférable que je ne revoie M. Déroutille qu'à Paris, chez mon père. Car elle ne doutait pas de l'y revoir.

— Une bonne fortune nous arrive, ma chère enfant, dit un matin Mme de Mirmont à Geneviève. Mme Delmas, cette parisienne aimable dont je vous ai souvent parlé, musicienne remarquable, vient d'arriver à Bagnères ; elle me savait ici et m'annonce sa visite. Sa fille, une jeune personne très bien élevée, l'accompagne. Dans notre isolement, ces dames vont être une précieuse ressource ; pour vous, surtout, mon enfant, qui trouverez dans Mlle Delmas une compagnie agréable. Je vous l'ai dit, Geneviève, je crains qu'un peu d'ennui ne vous gagne dans notre solitude. Je me rapprocherai mon égoïsme en vous gardant auprès de moi.

— Oh ! madame, fit entendre Geneviève,

ne trouvant pas d'expression pour protester.

Afin d'être agréable à Mme de Mirmont, Geneviève fit le plus gracieux accueil aux nouvelles venues ; mais combien elle regrettait le calme et la solitude de la maisonnette isolée. Les dames Delmas, de vraies mondaines parisiennes, remplissaient strictement leur rôle de baigneuses bien portantes. La vie des eaux a ses exigences, et les personnes d'un certain monde ne songent point à s'y soustraire.

Le jour, on boit et on se baigne un peu, on monte à cheval, on organise des cavalcades, des excursions dans la montagne. Le soir, quelle que soit la fatigue, on se rend à la salle de réunion, on danse, on fait de la musique. La toilette tient également une grande place dans la vie des eaux.

Mme Delmas et sa fille étaient du nombre des fidèles observatrices de ces lois mondaines. La sauvagerie de Geneviève, sa mise d'une simplicité invraisemblable attirèrent sur elle la réprobation la plus énergique de Mlle Louise Delmas.

— Mais d'où sortez-vous donc ? dit-elle à Geneviève avec le ton d'intimité que la vie des eaux autorise quelquefois promptement.

— D'où je sors ?... Si je vous le disais, vous frémiriez...

— Je suis brave, dites toujours, ma belle sauvagesse.

— Je sors d'un antre qui se nomme la rue du Puits-qui-Parle ! répondit Geneviève avec une malicieuse gaité.

— Dans quel pays fleurit cette légende ? — Dans un pays qui n'est pas fait pour vous,

car les êtres qui l'habitent sont peu au courant des modes élégantes... Voyez-moi, plutôt, je suis un spécimen de l'espèce. Spécimen réussi, ajouta-t-elle en indiquant sa modeste robe noire.

— Vous êtes une horrible coquette, Mlle Geneviève de la rue du Puits-qui-Parle, car vous savez très bien que la simplicité de votre mise ne change rien à la grâce et à la souplesse de votre taille de sylphide, que votre abondante chevelure d'or bruni vous fait une coiffure de déesse, que...

— Oh ! de grâce, chère mademoiselle, arrêtez-vous ; toutes ces belles comparaisons mythologiques vont me rendre vaine, dit Geneviève se prêtant fort bien au ton léger de la conversation.

— Il manque si peu de choses pour faire de vous une beauté irréprochable, reprit Louise Delmas. Voulez-vous me laisser faire, dites ? Voici justement une occasion qui se présente. Il doit y avoir, dimanche, un concert de charité en faveur de la veuve d'un pauvre guide enseveli cet hiver sous les neiges. Ma mère se fera entendre, vous ne pouvez refuser d'y venir.

— En accompagnant Mme de Mirmont dont la santé exige de grands ménagements, nous comptons vivre très retirées, et je vous avoue que je n'ai pas prévu le cas d'une soirée mondaine. Vous ne trouveriez pas parmi mes chiffons une toilette digne de figurer dans une réunion comme celle où vous m'invitez.

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIII

L'ÉPREUVE DU FEU

Un des plus beaux jours de l'automne algérien allait tomber au-delà du grand camp du Midi. La guerre touchait à sa fin. Après une série de défaites sanglantes, les Arabes s'étaient retirés dans le désert. Certes, les hostilités traîneraient encore, longues et harassantes, comme dans toute guerre de guérillas; mais, pour quelque temps au moins, l'ordre était rétabli dans la plus grande partie de la colonie, et Zarella avait été la plus belle gloire dont cette campagne venait d'enrichir le drapeau français.

Ce jour-là, le maréchal, gouverneur et commandant en chef, avait passé en revue son armée victorieuse. Tout le camp était en fête — en fête pour son idole, pour Cigarette. En effet, les honneurs de la revue avaient été entièrement pour l'héroïne de Zarella, qui, en vue de l'armée rangée en bataille et en présence des hôtes étrangers du maréchal, avait reçu la croix de la Légion d'honneur.

Au milieu de l'allégresse, des chants et des

éclats de rire remplissant tout le camp, où les troupiers s'abandonnaient à la jouissance des bonnes choses, des vivres et des boissons que la largesse du maréchal leur avait fait distribuer en abondance, un homme seul se tenait à l'écart, silencieux, impuissant à partager ni même à endurer la joie bruyante de ses camarades. Ils le connaissaient bien et ils l'aimaient trop pour essayer de l'associer à leurs plaisirs. Ils savaient que ce n'était point par manque de sympathie pour eux qu'il paraissait si grave au milieu de leur gaieté, si taciturne en présence de leurs conversations animées.

Les uns croyaient qu'il était profondément blessé dans son amour-propre parce que encore une fois les distinctions promises, et qu'il avait si bien méritées, lui avaient été refusées. D'autres, qui le connaissaient mieux, supposaient qu'il était attristé par la perte de son camarade d'exil. Personne ne l'approchait, et tandis que les autres banquettaient sous leurs tentes, il rêvait loin d'eux, assis seul près d'un feu de bivouac, sur la lisière du camp.

La soirée passait sans qu'il s'en fût aperçu. La joie bruyante des soldats envoyait des échos confus à son oreille; les éclats de rire, les chansons et la musique, retentissant au lointain, se confondaient dans un murmure sourd. Quelques chevaux, attachés à des poteaux, broutaient l'herbe près de lui, et plus loin, un cavalier en vedette surveillait les abords du campement. Le feu flambait toujours, car les soldats avaient dressé tout un bûcher, avant de s'en aller. Le petit chien

blanc du régiment était couché aux pieds de Cecil. Celui-ci restait assis, immobile, plongé dans une rêverie, la tête penchée sur la poitrine. La voix de Cigarette interrompit ses méditations :

— Beau sire, on vous demande là-bas.

Il se retourna impatienté : ne le laisserait-on donc jamais tranquille ?

— On vous demande, répéta Cigarette, d'un ton impérieux.

Il se leva, obéissant à son vieil instinct de discipline.

— Pourquoi faire ?

Elle le regardait sans répondre : ses lèvres crispées réprimaient, derrière une ligne mince et dure tout le charme de leur fraîcheur douce et rose. Elle examinait d'un air hagard ses yeux fatigués, son allure machinale et lourde. Son silence rappela à Cecil les événements de la journée.

— Pardonnez-moi, ma chère enfant, si j'ai eu l'air d'être indifférent à votre triomphe, dit-il doucement, en mettant sa main sur l'épaule de la Petite. — Croyez-moi, ce n'était pas par mauvaise intention. Personne ne sait mieux que moi combien vous l'avez mérité, et personne n'en saurait éprouver une satisfaction plus sincère.

La manière aimable dont il fit ses excuses, redoubla le dépit de Cigarette; d'un geste courroucé elle écarta la main de Cecil.

— Point de phrases ! l'armée entière est sur mon dos. Croyez-vous que j'aie encore besoin de vous pour m'ennuyer ? De la sympathie ? Avec ça ! Nous n'avons que faire de ces belles

paroles, ici, dans le camp. On vous demande, vous dis-je ; — allez !

— Mais, où ?

— Allez voir votre faisan d'or, là-bas ; mais allez donc ?

— Voir qui ? Je ne...

— Saprستي ! vous n'entendez donc plus ? Milyady désire vous voir. Je lui ai promis de vous envoyer. Avec elle vous trouverez à placer vos galants propos ; elle est de votre rang.

— Comment ! c'est elle qui désire... ?

— Allez ! insistait la Petite, en frappant le sol de son talon. — Vous savez, la vaste tente là-bas où elle trône majestueusement. — Morbleu ! — comme si la plus vieille et la plus laide sorcière qui lave le linge de mes soldats ne valait pas mieux et n'avait pas mieux mérité une installation de la sorte que madame la princesse, qui n'a jamais rien fait de sa vie, pas même lissé sa chevelure d'or. Elle vous attend. Qu'avez-vous donc fait de vos manières de courtisan ? Allez la trouver, vous dis-je. Elle appartient à votre monde ; nous autres, nous n'en sommes pas !

Ce torrent de phrases véhémentes et impérieuses se précipita par saccades, rapide et brusque, vibrant de cent émotions contenues.

Cecil hésita un moment ; puis, sans un mot, il la quitta et s'en alla d'un pas pressé, à travers les ombres du crépuscule.

(A suivre).

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2322 du 28 septembre 1901.

GRAVURES. — Fresnes — Witry — Reims — Bétheny. Les manœuvres (journée du 19 Septembre).

Le Tzar acclamé par des paysans (journée du 19 Septembre). — Le Président et le Tzar se rendant sur le terrain de manœuvres. — Mgr Lanusse, aumônier de Saint-Cyr déjeunant sur le terrain. — Arrivée du Tzar et de la Tzarine au fort de Fresnes. — L'Empereur quittant le fort de Fresne. — Le départ du fort de Fresnes.

Reims : LL. MM. Impériales visitant la Cathédrale. — Le trésor de Reims présenté à LL. MM. Impériales. — Le Tzar et la Tzarine examinant la Sainte Ampoule. — L'évangéliste des Rois.

La Revue : Les tribunes et la fin du défilé : La charge de cavalerie. — Le salut du Généralissime Brugère, au Tzar Nicolas II. — Le Généralissime Brugère. — Le maire et l'adjoint de Bétheny. — Le Tzar examinant notre nouveau canon. — Gardé d'un pont avant le passage du train impérial. — La surveillance des voies ferrées, etc. — Les chevaux du Tzar. — Les Caid. — Les Cosaques. — Fonctionnaires. — Décoration du colonel Fraysse. — Les officiers étrangers. — Les journalistes. — La tente du « Figaro ». — Nouvelle tenue de la cavalerie légère. — Les généraux, etc., etc.

Compiègne : Loin du Protocole. — La Tzarine photographie et le Tzar cueille des fleurs. — Fin de promenade. — Le Gala ; M^{me} Bartet récitant l'a-propos de M. Rostand.

Portraits : Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims. — M. Arnould, maire de Reims.

TEXTE. — Chronique : Courrier de Paris : Le Tzar à Bétheny, par H. de Noussanne ; Autour de la revue ; Les toasts de Bétheny ; Le Tzar aux manœuvres ; Souvenirs de Rome, par Henri Maréchal ; Pensées et opinions contemporaines ; Nouvelles documentaires, etc..

Explication des gravures, Échecs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Actualité ; Sport, par A. Wumille, Courses, par Archiduc ; Les livres nouveaux ; etc. etc.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Le numéro 50 centimes.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux

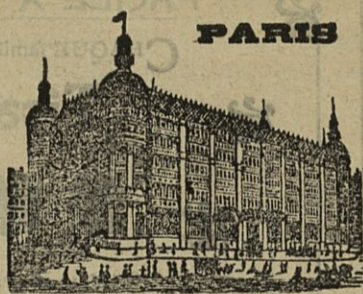
robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.



PARIS
GRANDS MAGASIN DU
Printemps
NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & C^{ie}, Paris
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

MAISON
LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n^o 2 : 3 fr.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et

hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris,

aux gares d'Orléans (quai d'Orsay) et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

L'un des gérants : B. Alibert.

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)